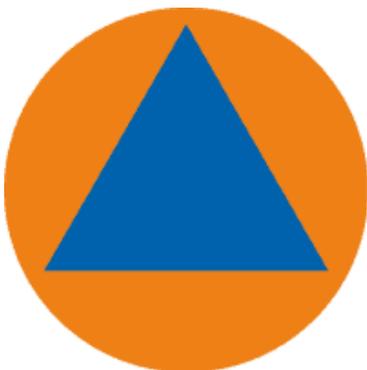




# Plan municipal de sécurité civile

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard



## Chapitre 1 - Généralités

Produit le : 8 juin 2018

Révisé le :



## MESSAGE DU MAIRE CLAUDE CHARBONNEAU

La sécurité des citoyennes et citoyens est une priorité pour votre conseil municipal. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que je vous présente le nouveau plan municipal de sécurité civile. Conçu conformément à la Loi sur la sécurité civile, ce plan vise à assurer la protection des citoyens de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en cas de sinistre. Ce plan a été révisé avec soin par notre comité municipal de sécurité civile, comité piloté par le directeur de la sécurité publique et formé de membres de notre personnel, du coordonnateur de la sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut et de citoyens bénévoles.

Nul n'est à l'abri d'un sinistre et il importe d'être prêt à faire face adéquatement à toute situation d'urgence. Ce plan vise à nous outiller pour répondre le plus efficacement possible à de tels événements. Il tient compte des réalités résidentielles, touristiques et commerciales de Saint-Adolphe, ainsi que des particularités territoriales propres à notre environnement de lacs et de montagnes. Ce plan a été élaboré en vue de cibler les risques qui sont le plus susceptibles de survenir sur notre territoire, à réduire les zones de vulnérabilité et à déterminer les mesures de protection nécessaires. Il établit une réponse d'intervention immédiate et cohérente à toute situation de sinistre.

La collaboration de tous est essentielle lors d'un sinistre afin d'en minimiser les impacts pour notre communauté. Il est de la responsabilité de tous les citoyens et citoyennes de Saint-Adolphe-d'Howard de se tenir adéquatement informés et de prendre connaissance de ce plan afin que nous soyons tous mieux préparés en cas de sinistre.

Votre maire,

Claude Charbonneau



## TABLE DES MATIÈRES

<b>MESSAGE DU MAIRE CLAUDE CHARBONNEAU .....</b>	<b>II</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DE DISTRIBUTION .....</b>	<b>IV</b>
<b>RÉSOLUTION MUNICIPALE .....</b>	<b>V</b>
<b>FICHE DE VÉRIFICATION ANNUELLE DU PLAN .....</b>	<b>VI</b>
<b>LISTE DES MISES À JOUR .....</b>	<b>VII</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>VIII</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 1 – GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>14</b>
PRÉSENTATION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE .....	14
INTRODUCTION .....	14
<b>LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE SES VULNÉRABILITÉS .....</b>	<b>14</b>
<b>SITUATION GÉOGRAPHIQUE .....</b>	<b>15</b>
LES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES .....	15
LES CLIENTÈLES VULNÉRABLES.....	15
<b>CONNAISSANCE DU MILIEU .....</b>	<b>17</b>
HISTORIQUE DE SAINT-ADOLPHE-D’HOWARD.....	17
COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE .....	20
PROFIL DE CHAQUE SECTEUR DE LA MUNICIPALITÉ.....	21

## LISTE DE DISTRIBUTION

Copie No.	Service / organisme	Nom	Fonction
	Copie maîtresse		Responsable du plan
	Centre de coordination		Hôtel-de-ville
	Comité de direction		Maire
	Conseil municipal		Conseiller
	Direction générale		Directeur général
	Administration		Directrice des finances
	Incendie		Directeur de la sécurité publique
	Travaux publics		Directeur des travaux publics
	Services aux sinistrés		Agent plein air
	Service de police		Sûreté du Québec
	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie		Conseiller en sécurité civile



FICHE DE VÉRIFICATION ANNUELLE DU PLAN

Éléments à vérifier		Oui	Non	Mesures à prendre
<b>1.</b>	<b>LES AUTORITÉS MUNICIPALES</b>			
	Y a-t-il eu des changements parmi les autorités municipales?			Informers les nouveaux conseillers municipaux
<b>2.</b>	<b>L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)</b>			
	Les rôles et les mandats en urgence des responsables sont-ils toujours à jour et bien compris par tous?			Tenir une session d'information
<b>3.</b>	<b>L'ALERTE, LA MOBILISATION ET LA MISE EN OEUVRE DU PLAN</b>			
	La procédure d'alerte de la population et des institutions locales a-t-elle été testée cette année?			Tenir un exercice d'alerte
<b>4.</b>	<b>LA GESTION (modalités, dispositif et équipements, organisation des opérations)</b>			
	Les réseaux de télécommunications sont-ils testés régulièrement?			Procéder à un test une fois par mois
<b>5.</b>	<b>LES COMMUNICATIONS</b>			
	Le contenu de la documentation disponible pour les citoyens a-t-il été mis à jour?			Mettre à jour et diffuser la documentation
<b>6.</b>	<b>LA PROTECTION, LA SAUVEGARDE ET LE RÉTABLISSEMENT</b>			
	Le personnel prévu pour les services aux personnes sinistrées a-t-il été entraîné cette année?			Faire un exercice à l'automne
<b>7.</b>	<b>LES MESURES SPÉCIFIQUES</b>			
	Les risques déterminés par la municipalité sont-ils toujours les mêmes?			Refaire la détermination des risques
<b>8.</b>	<b>LES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS</b>			
	Des procédures administratives propres à une situation de sinistre ont-elles été implantées?			Rencontrer les parties concernées
<b>9.</b>	<b>LE PROGRAMME DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DU PLAN</b>			
	Tous les registres prévus pour le maintien du plan ont-ils été mis à jour?			



## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACRONYME	DESCRIPTION
ASSS	Agence de la Santé et des Services sociaux
CANUTEC	Centre canadien d'urgence transport
CCU	Centre de coordination municipal
CHU	Centre d'hébergement d'urgence
CLSC	Centre local des services communautaires
CMSC	Comité municipal de sécurité civile
COG	Centre des opérations gouvernementales (DGSCSI)
COU	Centre des opérations d'urgence
COUS	Centre des opérations d'urgence sur le site
CSSS	Centre de santé et des services sociaux
DDO	Directeur des opérations
DGSC	Direction générale de la sécurité civile
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (MSP)
DRSCSI	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (MSP)
DSC	Département de santé communautaire
GRC	Gendarmerie royale du Canada
I-R	Inscription-renseignement
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDELCCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Communication-Québec)
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la santé et des services sociaux
MTQ	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec
OMSC	Organisation municipale de la sécurité civile

ORSC	Organisation régionale de la sécurité civile
OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec
SAPS	Services d'aide aux personnes sinistrées
SAU	Service d'alimentation d'urgence
SHABU	Service habillement d'urgence
SIR	Service d'inscription et de renseignements
SOPFEU	Société de protection des forêts contre le feu
SP	Services personnels
SQ	Sûreté du Québec

**Aléa** : Phénomène, manifestation physique ou activité humaine susceptible d'occasionner des pertes en vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement (chaque aléa est entre autres caractérisé en un point donné, par une probabilité d'occurrence et une intensité données).

**Alerte** : Message ou signal d'avertissement donnée lors d'un sinistre réel ou appréhendé qui invite à prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

**Atténuation** : Ensemble des mesures et des moyens mis en place dans le but de limiter les effets des aléas sur la société et l'environnement.

**Bottin des ressources** : Répertoire comportant les coordonnées des ressources humaines, matérielles et informationnelles susceptibles d'être requises pour répondre à un sinistre.

**Centre d'hébergement temporaire** : Bâtiment destiné à fournir un lieu d'hébergement temporaire aux personnes touchées par un sinistre.

**Centre de coordination** : Lieu où se rencontrent les principaux intervenants pour se concerter et décider des mesures à prendre pour répondre aux sinistres.

**Centre de services aux personnes sinistrées** : Bâtiment destiné à offrir sur une base temporaire des services aux personnes touchées par un sinistre.

**Conséquence** : Atteinte ou dommage portés aux populations, aux biens et aux autres éléments d'un milieu touché par la manifestation d'un aléa.

**Coordonnateur de site** : Personne désignée au moment d'un sinistre pour assurer la coordination des opérations sur le site.

**Coordonnateur municipal de la sécurité civile** : Personne désignée pour coordonner les actions menées par la municipalité en matière de sécurité civile.

**Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI)** : Direction générale du ministère de la Sécurité publique chargée, entre autres, de soutenir les activités de prévention des sinistres, de coordonner les ressources gouvernementales lorsqu'elles sont requises et d'assister les municipalités lors d'un sinistre.

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DRSCSI) : Structure régionale de la DGSCSI; il y a sept directions régionales au Québec.

**Élément exposé** : Élément tangible ou intangible d'un milieu, susceptible d'être affecté par un aléa naturel ou anthropique et de subir des préjudices ou des dommages.

**État d'urgence local** : Mesure exceptionnelle permettant à une municipalité d'agir en dehors de certaines règles municipales. L'article 42 de la Loi sur la sécurité civile prévoit que, pour justifier l'exercice des pouvoirs spéciaux qui en découlent, la municipalité locale doit être confrontée à un sinistre majeur, réel ou imminent, qui exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle ne peut exécuter avec ses règles de fonctionnement habituelles.

**Évacuation** : Action par laquelle une ou des personnes quittent les lieux qu'elles occupent pour se soustraire à un danger réel ou appréhendé.

**Exercice** : Situation d'urgence simulée pendant laquelle les membres de divers organismes effectuent les tâches qu'on attendrait d'eux en cas d'urgence réelle.

**Gestion des risques** : Approche adoptée par une collectivité ou une organisation, visant la réduction des risques et misant sur la prise en compte constante et systématique des risques dans ses décisions administratives, dans la gestion de ses ressources ainsi que dans la façon dont elle assume ses responsabilités.

**Intervenant** : Personne, service d'urgence ou organisme qui joue un rôle particulier lors d'un sinistre.

**Intervention** : Ensemble des mesures prises immédiatement avant, pendant ou immédiatement après un sinistre pour protéger les personnes, assurer leurs besoins essentiels et sauvegarder les biens et l'environnement.

**Liste de mobilisation municipale** : Ensemble des renseignements permettant de joindre les responsables et principaux intervenants municipaux susceptibles d'être mobilisés pour répondre à un sinistre.

**Mise à l'abri** : Mesure appliquée à l'intérieur d'une zone exposée à un aléa réel ou appréhendé consistant à s'abriter pour se protéger du danger (la mise à l'abri peut aussi être appelée confinement).

**Mission** : Mandat qui mobilise des ressources d'une ou de plusieurs organisation pour répondre à une catégorie de besoins générés par un sinistre.

**Mobilisation** : Action de recourir aux personnes et organisations requises pour répondre à un sinistre.

**Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)** : Structure mise en place par la municipalité pour coordonner la réponse aux sinistres.

**Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC)** : Organisation formée des coordonnateurs régionaux des ministères et organismes pour soutenir les municipalités touchées par un sinistre.

**Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)** : Organisation formée des coordonnateurs ministériels de la sécurité civile des ministères et des organismes gouvernementaux sollicités par le ministre de la Sécurité publique pour intervenir en situation de sinistre.

**Plan de sécurité civile** : Résultat écrit de la démarche de planification qui prévoit les moyens mis en œuvre dans les quatre dimensions de la sécurité civile, à savoir « prévention », « préparation », « intervention » et « rétablissement », pour préserver la vie et la santé des personnes, leur apporter secours, sauvegarder des biens ou pour atténuer les effets d'un sinistre.

**Préparation** : Ensemble des activités et des mesures destinées à renforcer les capacités de réponse aux sinistres.

**Prévention** : Ensemble des mesures établies sur une base permanente qui concourent à éliminer les risques, à réduire les probabilités d'occurrence des aléas ou à atténuer leurs effets potentiels.

**Probabilité d'occurrence** : Degré de vraisemblance associé à la manifestation d'un aléa d'une intensité donnée (la probabilité d'occurrence peut s'exprimer de façon qualitative ou quantitative).

**Résilience** : Aptitude d'un système, d'une collectivité ou d'une société potentiellement exposé à des aléas à s'adapter, en résistant ou en changeant, en vue d'établir et de maintenir des structures et un niveau de fonctionnement acceptables.

**Responsable de mission** : Personne désignée pour coordonner la planification et le déploiement d'une mission.

**Rétablissement** : Ensemble des décisions et des mesures prises à la suite d'un sinistre pour restaurer les conditions sociales, économiques, physiques et environnementales de la collectivité et réduire les risques de sinistre.

**Retour d'expérience** : Analyse des données recueillies et des observations réalisées à la suite de sinistre, de situations d'urgence, d'exercices ou d'autres types d'activités en vue d'en tirer des enseignements.

**Risque** : Combinaison de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences pouvant en résulter sur les éléments vulnérables d'un milieu donné.

**Schéma d'alerte** : Représentation du cheminement de l'alerte au sein d'une ou de plusieurs organisations en cas de sinistre réel ou appréhendé.

**Sécurité civile** : Ensemble des actions et des moyens mis en place à tous les niveaux de la société dans le but de connaître les risques, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas, d'atténuer leurs effets potentiels ou, pendant et après un sinistre, de limiter les conséquences néfastes sur le milieu.

**Service essentiel** : Service dont la perturbation pourrait mettre en péril la vie, la sécurité, la santé ou le bien-être économique d'une collectivité ou d'une partie de celle-ci.

**Sinistre** : Événement qui cause de graves préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens et qui exige de la collectivité affectée des mesures inhabituelles.

**Vulnérabilité** : Condition résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux qui prédispose les éléments exposés à la manifestation d'un aléa à subir des préjudices ou des dommages.

## CHAPITRE 1 – GÉNÉRALITÉS

### PRÉSENTATION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

La démarche entamée en élaborant le plan de sécurité civile est inscrite dans une perspective de planification qui s'étend sur plusieurs années. Le présent plan constitue la première et la deuxième phase de cette démarche.

L'élaboration de la phase 1 a d'abord nécessité la détermination de certaines caractéristiques propres au territoire, notamment les aléas susceptibles de survenir et les clientèles vulnérables. Cette section est intégrée au chapitre 2 du Plan et a été approfondie dans le cadre de la phase 2.

L'objectif premier du plan de sécurité civile est de se préparer à faire face à tout événement d'urgence susceptible de survenir. Volontairement généralistes, les chapitres 4 à 8 s'attardent à décrire la structure, les procédures et les modalités d'organisation de la réponse à mettre en place lors de tout type de sinistre susceptible de survenir sur le territoire. Les interventions se devront toutefois d'être adaptées selon les situations et les besoins.

### INTRODUCTION

Dans le but d'assurer la protection des personnes et des biens, un plan de sécurité civile est préparé en conformité avec le modèle proposé par la Direction générale de la sécurité civile.

Les objectifs du plan visent à :

- Éliminer certaines menaces ou, à tout le moins, en réduire les effets en favorisant la mise sur pied de mesures préventives;
- Préparer l'organisation à réagir promptement lors d'un sinistre;
- Contrôler et enrayer les effets du sinistre;
- Prévoir et planifier des secours de l'extérieur au cas où les moyens d'action de la municipalité ou de l'organisation sont dépassés.

### LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE SES VULNÉRABILITÉS

Un aléa est un phénomène, une manifestation physique ou une activité humaine susceptible d'occasionner des pertes de vies humaines, des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales, économiques ou une dégradation de l'environnement.

Les vulnérabilités retenues aux fins du plan de sécurité civile sont :

1. Matières dangereuses;
2. Inondation;
3. Mouvement de sol;
4. Rupture de barrage;
5. Pénurie d'eau potable;
6. Séisme;
7. Vents violents / orage;
8. Verglas, tempêtes exceptionnelles;
9. Feu de forêt;
10. Épidémies, pandémies;
11. Chute d'aéronef;
12. Fuite de gaz;
13. Terrorisme;
14. Conflagration.

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Avec ses 149.7 km carrés de nature et ses 85 lacs, Saint-Adolphe-d'Howard est un petit paradis de villégiature qui offre un décor féerique en toutes saisons. Entouré de montagnes et situé en bordure du majestueux lac Saint-Joseph, le village accueille chaque année de nombreux amateurs de plaisirs d'hiver et de sports alpins. L'été, résidents et visiteurs y bénéficient de la proximité de nombreux lacs et de multiples activités en montagnes. D'autres apprécient simplement Saint-Adolphe pour la beauté et la quiétude des lieux.

## LES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES

Certaines infrastructures présentes sur le territoire sont susceptibles d'être perturbées s'il survenait un sinistre. La détermination de ces infrastructures essentielles, l'analyse des conséquences de leur perturbation et certains effets dominos associés ont fait l'objet d'une analyse de risque dans l'élaboration du plan et dans le contexte de l'élaboration de plans d'interventions spécifiques.

## LES CLIENTÈLES VULNÉRABLES

La vulnérabilité désigne une condition, résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux, qui prédispose les éléments exposés à la manifestation d'un aléa à subir des préjudices ou des dommages.

Les clientèles vulnérables retenues aux fins du plan de sécurité civile sont :

- a. Centre de la petite enfance
- b. Garderie en milieu familial
- c. Centres d'hébergement
- d. Résidence privée pour aînés

- e. Camp musical des Laurentides
- f. Camps de jour (municipal, Wingam, Kinkora)
- g. Halte scolaire

#### UN PEU D'HISTOIRE, DE 1878 À NOS JOURS...

La municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a connu trois périodes importantes : sa fondation, il y a plus de cent ans; une période de croissance accélérée à partir des années 1950; et enfin, une période de stabilisation amorcée au le début des années 1990 qui perdure jusqu'à aujourd'hui.

C'est la mission Saint-Joseph, fondée en 1878, qui devient la paroisse de Saint-Adolphe-d'Howard en 1911. Elle a, en quelque sorte, présidé à la création de la Municipalité du canton d'Howard en 1883, puis finalement, Saint-Adolphe-d'Howard en 1939.

En vertu de l'ancien article 35 du Code municipal, la municipalité a été fondée le 1er janvier 1883. À cette époque, les colons qui vinrent s'établir dans le canton d'Howard étaient attirés par les grands espaces et les forêts qui les recouvraient. Ces premiers fondateurs se sont d'abord établis au sud du canton, soit près de Morin-Heights et de Montfort, puis plus au nord, près de Sainte-Agathe-des-Monts.

Par la suite, de nouveaux résidents se sont installés en bordure du lac Saint-Joseph. Actuellement, aucun fait historique ne peut expliquer précisément pourquoi le village a vu le jour à cet endroit, ni pourquoi la première chapelle a été construite en bordure de ce lac. La richesse du lac et la possibilité de construire des moulins à scie sont probablement des facteurs qui ont pu influencer le choix du site.

En 1900, le moulin à scie de Bellefleur est construit sur un terrain situé à l'arrière de l'actuel bureau de poste. L'histoire nous renseigne également qu'il y avait d'autres moulins à scie au lac Chevreuil, sur le chemin du Lac Beauchamp, sur le site de Francistown (l'actuel chemin Morgan) ainsi que près de la rivière, à l'embouchure du lac Saint-Joseph.

Les premiers colons tiraient subsistance de la terre qu'ils cultivaient. Des photos du début du siècle montrent les abords du lac Saint-Joseph totalement dépourvus d'arbres, offrant un paysage où alternent agriculture et champs de pierres. Les villageois de l'époque arrivaient à se nourrir tant bien que mal malgré la topographie accidentée et la couche de terre arable trop mince du territoire. On considère d'ailleurs cette région impropre à l'agriculture.

Dès 1883, presque tous les rangs du canton sont desservis par un chemin. En général, celui-ci traverse les terres perpendiculairement. La plupart de ces chemins empruntent encore aujourd'hui le même tracé qu'à l'époque, ce qui explique la sinuosité des routes. À cette même période, on construit le Grand Chemin (aujourd'hui chemin du Village ou route 329) partant de Morin-Heights jusqu'au lac Saint-Joseph et qui rejoindra plus tard le village de Sainte-Agathe-des-Monts.

Au fil des années, ce chemin sera emprunté par de nombreux touristes. Ils profitaient de ces lieux de villégiature pour s'adonner notamment à la chasse et à la pêche.

Dès le début de l'activité touristique de Saint-Adolphe-d'Howard, les visiteurs pouvaient trouver des hôtels et des maisons de pension très populaires à l'époque ainsi que plusieurs camps de vacances qui ont longtemps occupé de grandes superficies du territoire de la municipalité. Parmi ceux-ci, le Y.M.C.A. s'établit sur l'une des îles du lac Saint-Joseph en 1893. Cette colonie de vacances est aujourd'hui disparue, mais plusieurs camps d'autrefois sont toujours en activité.

En 1906, le village atteint une telle importance que la municipalité s'est dotée d'un système d'aqueduc à gravité qui s'alimentait à partir du lac Bois-Franc. Ce réseau d'aqueduc est resté en opération jusqu'au début des années 1990.

Comme autres améliorations technologiques, on note l'arrivée du premier téléphone du village en 1928, et l'avènement de l'électricité grâce à la Gatineau Power en 1947. Peu après, de nombreux terrains situés en bordure du lac Saint-Joseph (lots 32 et 33 du rang 03) seront vendus à des touristes. Ainsi s'est poursuivi le développement du village.

Au début de 1950, les Forces Armées Canadiennes contribuent à l'essor de l'économie locale et à l'implantation de nouvelles familles avec l'aménagement d'une base militaire et d'équipements de détection par radar au Lac Saint-Denis. Ces équipements, particulièrement la structure ronde du radar, sont très apparents et constituent même un point de repère important. Tombée en désuétude à la fin de la guerre froide, la station de surveillance a été démantelée et la base militaire fut fermée en 1987.

Avec l'amélioration du réseau routier québécois, plus particulièrement l'autoroute des Laurentides, et la croissance démographique des années 1960, Saint-Adolphe-d'Howard devint un lieu privilégié des touristes.

À cette même époque, plusieurs promoteurs construisent des chemins conduisant à de nombreux lacs afin d'y vendre de petits terrains dont la superficie ne dépasse généralement pas 2 000 mètres carrés. Le réseau routier actuel reflète bien ce type de développement qui était alors en vogue. Au bout de certaines rues se sont greffés plusieurs accès privés menant à des développements en bordure de lacs. C'est le cas, notamment, des vastes domaines résidentiels où n'existait aucune forme de réglementation. Notons quelques exceptions : certains promoteurs, plus soucieux que d'autres, se sont imposés certaines règles. Ces règlements « maison » réfèrent plus souvent à des normes architecturales plutôt qu'environnementales.

Aujourd'hui, Saint-Adolphe-d'Howard est devenu l'un des principaux pôles de villégiature des Laurentides. Ses nombreux festivals et activités de plein air en font un lieu fort apprécié de la population locale et des visiteurs.

---

## MILIEU DE VIE

Le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard est urbanisé à moins de 6 %. Sa superficie est de 149,70 km<sup>2</sup>. La municipalité est parsemée de 85 lacs soit environ 9%, le territoire est couvert à 84% de forêt et 232,31 km de chemin. Le relief est très montagneux.

Nous sommes desservis par les réseaux de transport énergétiques suivant : Bell Canada, Hydro-Québec, Cogéco, Rogers, Accès.

Parmi les édifices importants, nous avons identifié le Manoir St-Adolphe, Les Habitations St-Adolphe, le Centre récréatif, le CPE Main dans la main, la Clinique médicale, les camps de jour, l'église, l'hôtel de ville, le garage municipal, les deux casernes, le Mont Avalanche, le camp musical des Laurentides et la tour de communication.

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

Titre	Nom	Responsabilité	Courriel
Maire	Claude Charbonneau		maire@stah.ca
Conseillère SIÈGE #1	Mylène Joncas	Famille, développement économique	mjoncas@stah.ca
Conseiller SIÈGE #2	Daniel Millette	Urbanisme (CCU), Finances	dmillette@stah.ca
Conseiller SIÈGE #3	Isabelle Jacques	Loisirs, vie communautaire	ijacques@stah.ca
Conseillère SIÈGE #4	Chantal Valois	Finances, environnement, hygiène du milieu, Mont Avalanche, PASAD	cvalois@stah.ca
Conseillère SIÈGE #5	Monique Richard	Arts, Culture et Patrimoine, Aînés (MADA)	mrichard@stah.ca
Conseiller SIÈGE #6	Serge St-Pierre	Voirie, Sécurité publique	sstpierre@sta.ca

## COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Fonction	Nom
Coordonnateur de la MRC	Guy Meilleur
Directeur de la sécurité publique	Daniel Audet
Technicienne en prévention incendie	Marie-Josée Lavigne
Directrice des finances	Marie-Hélène Gagné
Citoyen	Claude Villeneuve
Conseiller	Serge St-Pierre
Conseillère au ministère de la Sécurité Publique	Mylène Portelance

## PROFIL DE CHAQUE SECTEUR DE LA MUNICIPALITÉ

Caractéristique générale du territoire	Secteurs																					
	1	2a	2b	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Total
Nombre de résidences	214	111	124	140	169	114	109	71	298	39	184	491	288	122	650	86	17	110	109	167	81	3694
Nombre d'industries									1				1			2					1	5
Résidence personnes âgées								1														1
Commerces							1						3		47	2				1	7	61
Salles publiques				1	1	1	1	2	1		1		1	1	1			2				13
Hébergement (hôtel/motel)															1							1
Garderies											1	1			1							3
Usines épuration et filtration		1	1					2													2	6

---

## SECTEURS :

1 - St-Adolphe-en-Haut
2 a - Réserve Morgan - Val-de-Loire
2 b - Réserve Morgan – chemin Morgan
3 – Alpine
4 - Des Lacs
5 - Lacs-Boisés -Lac-Beauchamp
6 – Bastien
7 - St-Denis
8 - Quatre-Lacs
9 – Châtelaine 10 - Lacs Louise, Vert et Eaux-Vives
11 – Flamingo (montée d’Argenteuil de 2991 à 9999)
12 - Route 364 - Grands Boisés de la Rivière, Lac Capri, Seigneurie de la Chapelle du Lac Gémont
13 - Lac des Trois-Frères - Lac Travers (13)
14 - Route 329 (chemin du Village de 1441 à 3199 et montée d’Argenteuil de 1 à 1854)
15 – Sélect
16 – Chalifoux
17 - Route 329 - Lac de la Montagne (chemin du Village de 3199 à 9999)
18 - Lac Vingt-Sous (montée d’Argenteuil de 1888 à 2990)
19 - Bois-Franc – Lacs Cornu
20 - Route 329 Sud (chemin du Village de 1 à 1440)